

PROCES VERBAL D ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE VIRTUELLE DU 8 SEPTEMBRE 2022

Faisant suite à l'assemblée générale du 11 juin 2022 , il est acté que Mme GOUHIER Hélène ayant quitté le statut libéral pour devenir salariée de la SISA au 1er janvier 2022, ne dispose plus du droit d'être associée au sein de la SISA .

Pour cette raison, nous, les associés de la SISA, votons ce jour sa démission au poste de co-gérante, MME SILLET Catherine récupérant l'entière gérance .

De son côté Mme GOUHIER reste coordinatrice de la SISA en statut salarié.

Cette décision sera notifiée dans un journal d'annonces légales et ce PV transmis au greffe du tribunal de commerce pour mise à jour RCS.

1 exemplaire de cette modification sera remis à chaque associé et l'original conservé au siège social.

Fait à SARBAZAN le 8 septembre 2022 en vote extraordinaire virtuel